Les services de la House of Sustainability pour soutenir les entreprises luxembourgeoises dans l'intégration du développement durable

27 mars 2024



powered by Chamber of Commerce & Chambre des Métiers

Sabrina Kohn | Sustainability Advisor | House of Sustainability | Chambre de Commerce

Elisa Mendes | Conseillère Technologies et Environnement | House of Sustainability | Chambre des Métiers



Luxembourg Sustainable Business Principles

Notre cap commun pour intégrer les enjeux de durabilité au cœur de la stratégie des entreprises au Luxembourg





House of Sustainability

Entreprises

Grandes, moyennes & petites entreprises



Une plateforme facilitatrice, fédératrice et collaborative autour du développement durable

Écosystème



Ecosystème









& Chambre des Métiers



Organisations de formation











Fédérations



FEDIL

LUXINNOVATION









Chambres professionnelles





Experts scientifiques







Agences et initiatives publiques











Ministères

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

Ministère des Finances

Ministère de l'Économie

Ministère de l'Économie -Energie

Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Experts thématiques, initiatives & réseaux





























Services.House of Sustainability



powered by Chamber of Commerce & Chambre des Métiers







LE SITE INTERNET

www.sustainability.lu
pour retrouver tous nos
contenus, actualités,
infos, contacts...



LES MOIS THÉMATIQUES

Focus mensuel sur un principe de la boussole

Sensibiliser & Informer



Sensibiliser & Informer



- Raison d'être, gouvernance et leadership : la formation comme clé de réussite | 16 avril | 10-12h | CC
- « Stands conseils » Comprendre et implémenter le développement durable en 6 thèmes | 25 avril | 14-17h | CdM





Orienter

Pour toute question concernant le développement durable, nous orientons les entreprises selon leurs besoins.

Thématiques récurrentes :

- Aides financières
- Formations
- Cadre réglementaire
- Labels





Offre de solutions concrètes de l'écosystème luxembourgeois

Orienter

House of Sustainability

Partenaires



Labelliser

+300

entreprises labellisées représentant

65 000

salariés, soit > 10% de la population active





Le label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE de l'INDR, partenaire de la House of Sustainability, est la marque de distinction qui valorise la contribution au développement durable de l'entreprise et qui confirme la création de valeur partagée.

Via le site esr.lu, l'INDR offre un accompagnement complet et personnalisé pour se labéliser.

Basé sur l'assurance d'une mise en œuvre holistique et mature de la RSE selon la norme ISO 26000

Un impact positif sur l'avenir par la contribution aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)



Accompagner

powered by Chamber of Commerce & Chambre des Métiers



RSE en 3 étapes pour les PME artisanales

PME Durable en 3 étapes-clés:

1. Initiation:

Autoévaluation en ligne





Objectif: Découverte du sujet RSE

2. Analyse:

Analyse via Toolbox RSE & Conseil externe (Starter Kit RSE)



Objectif: Etat des lieux RSE et préparation Labellisation RSE

3. Valorisation:

Démarche de labellisation





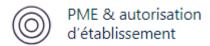
Objectif: Valorisation de la démarche RSE



Starter Kit RSE

Le Starter Kit RSE vous permet:

- > De parcourir l'entièreté de votre chaîne de valeur
- D'identifier le degré de maturité votre entreprise en matière de RSE
- D'être informé et sensibilisé sur les thématiques de la RSE
- ➤ De vous préparer pour la labellisation ESR



Que comprend le programme?

- > Introduction de la demande de financement est faite pour vous
- L'accès à la plateforme numérique "Toolbox RSE"
- ➤ Une consultance de 3,5 jours d'un expert agrée par l'INDR
- > Une subvention forfaitaire de 5.000€ du Ministère de l'Économie



Aides financières durables pour entreprises



Fit 4 Sustainability



Entreprise de toute taille avec un siège social au Luxembourg et une activité économique à titre principale

Aide temporaire à impact environnemental



Entreprise de toute taille avec Une autorisation d'établissement DG CM

Objectif: Réalisation d'une étude environnementale avec plan d'action



Audit énergétique



Analyse empreinte carbone



Analyse Cycle de Vie (ACV)



Bilan consommation d'eau **Objectif:** Investissements dans des mesures de protection du climat





Carbon Footprint





Energy

Amélioration de Réduction des

Amelioration de Réduction des l'efficacité énergétique émissions de gaz à effet de serre

Waste

Amélioration de la gestion des déchets

WaterRéduction de la consommation d'eau

Passez à l'action!



Aides financières durables pour entreprises



Fit 4 Sustainability FIT4 SUSTAINABILITY









Energie Empreinte Accarbone

V Eau

Etudes environnementales avec plan d'action

Experts accrédités par <u>Luxinnovation</u>

Entreprises de toute taille:

- avoir leur siège social au Luxembourg
- activité économique à titre principale

70 % PE | 60 % ME | 50 % GE

Luxinnovation

fit4sustainability@luxinnovation.lu

Aide temporaire à impact environnemental 07/2023 – 12/2024









Energie Empreinte Déchets Eau carbone

Investissement actifs corporels: >7.500€ Impact environnemental certifié expert agréé

Prestataire externe au choix de l'entreprise

Entreprises de toute taille:

- autorisation d'établissement du MECO

Max 100.000€ par Groupe 70 % PE | 60 % ME | 50 % GE

House of Sustainability

CC: <u>sustainability@cc.lu</u> CdM: <u>ehandwierk@cdm.lu</u>



Mesures de protection du climat : Energy



Électricité

- Remplacement ampoules halogènes par des LEDs
- Installation de détecteurs de mouvement
- Installation d'interrupteurminuteur
- Smart Meter système de comptage électrique
- Installation photovoltaïque (<60kWc)

Propriétaire



Enveloppe thermique du bâtiment

- Isolation de la façade
- Isolation du toit / plafond de l'étage supérieure / du sous-sol
- Remplacement des fenêtres à triple vitrage avec isolation thermique
- Remplacement des portes extérieurs

Mesures peuvent être mises en œuvre ensemble sous la forme d'un concept enveloppe thermique.

Propriétaire



Production Chaleur & Froid

- Eau-chaude sanitaire:

 chauffe-eau thermodynamique
 (CET), ou système énergie
 solaire thermique
- Eau-chaude chauffage : pompes à chaleur (géothermique, air-eau) ou chauffage à pellets
- Installation de thermostats d'ambiance ou intelligents
- Mesures pour réduire les pertes de chaleur (isolations etc.)



Mesures de protection du climat : CO₂ | Déchets | Eau



Carbon Footprint

- Bilan climatique selon les normes internationales reconnues (Bilan carbone®, GHG Protocol)
- Investissements CAPEX réduisant de manière démontrable les émissions de GES



Waste

- Meubles de tri multifonctionnels, type E-trash
- Machines permettant de traiter et de réutiliser les déchets (p.ex. traitement des solvants; filtrage d'huile)
- Installations visant à réduire les déchets (p.ex. machines de production écologiques; étireur de film)

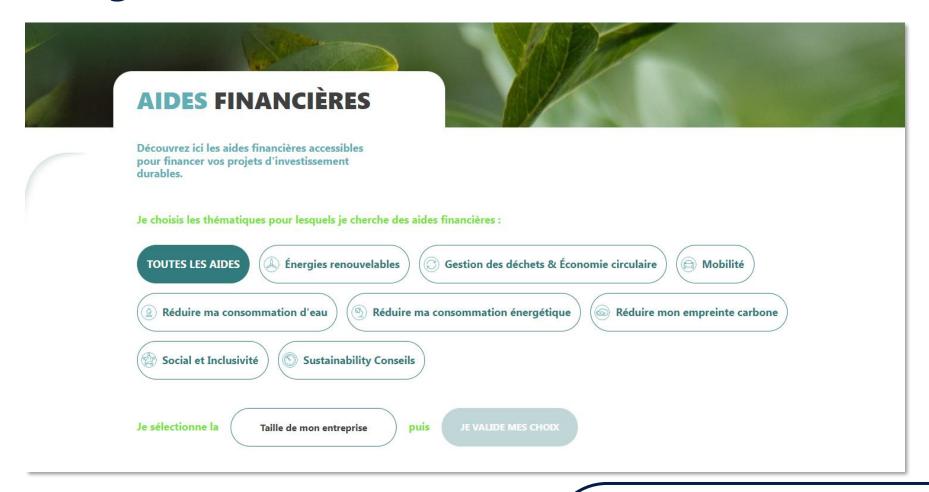


Water

- Système de détection des fuites d'eau
- Package de mesures de réduction de la consommation d'eau sanitaire (toilettes de chasse d'eau double flux; limiteur de débit)
- Système de recyclage d'eau de pluie / eaux grises
- Équipements à haut rendement dans le domaine des machines à laver et à rincer
- Installation d'un système de monitoring



Navigateur: Aides financières durables



Vous avez un projet concret en tête ? Contactez-nous pour trouver l'aide la plus adaptée



Pacte national «Entreprises et Droits de l'Homme»

Contexte mondial

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales → <u>Plus d'infos</u>
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme → <u>Plus d'infos</u>
- Normes internationales du travail de l'Organisation international du Travail → <u>Plus</u> <u>d'infos</u>
- Lois nationaux : GER, NL, FR, UK, CH,...

Contexte européen

Proposition pour une Directive européenne « Corporate Sustainability Due Diligence » → Plus d'infos

Contexte national

Groupe de travail multi-parties prenantes "Entreprises et droits de l'Homme", géré par le ministère des Affaires étrangères et européennes

1er Plan national

2018 - 2019

2ième Plan national

2020 - 2022

- 1. Communication et sensibilisation
- 2. Formation
- 3. Cohérence des politiques
- 4. Initiatives législatives
- 5. Relations internationales
- 6. Procédures de recours

Lancement du Pacte national volontaire

2021

Pacte national «Entreprises et Droits de l'Homme»

HOUSE OF

SUSTAINABILITY

powered by Chamber of Commerce
& Chambre des Métiers

En souscrivant au Pacte, les entreprises s'engagent à :

- Sensibiliser leur personnel et leurs parties prenantes à la protection des DH dans les entreprises,
- Nommer une personne responsable des DH au sein de l'organisation,
- Former les employés concernés en matière d'entreprises et de DH,
- Développer des outils de gouvernance permettant d'identifier les risques et prévenir les violations de DH,
- Mettre en œuvre une ou plusieurs voies de recours pour remédier aux violations des DH signalées, et
- Publier un rapport annuel sur les mesures mises en œuvre.



PACTE NATIONAL ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

Considéran

 les Plans d'action nationaux du Luxembourg pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PAN 2018-19 et PAN 2020-2021), y compris les propositions respectives exprimées par les parties prenantes,

Considérant

 l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs du développement durable des Nations Unies, la loi du 23 juillet 2016 concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, les Principes relatifs aux droits des enfantes et aux entreprises de l'UNICE;

- la Recommandation CM/Rec(2016) sur les droits de l'homme et les entreprises du Conseil de l'Europe, la Déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT),
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- la recommandation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et de la House of Sustainability aux entreprises de s'engager aux termes du présent Pacte national « Entreprises et droits de l'homme ».

L'entreprise

représentée par

déclare sa volonté et sa détermination de faire appliquer les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, dans son organisation et dans sa chaîne de valeur économique, et elle s'engage à :

- sensibiliser son personnel, à tous les niveaux de sa structure de gouvernance interne, et ses parties prenantes à la protection des droits de l'homme en entreprise,
- nommer un(e) responsable des droits de l'homme dans son organisation, doté(e) de l'autorité, des compétences et des moyens nécessaires à l'exécution de ses fonctions,
- former les salariés concernés en matière d'entreprises et de droits de l'homme,

Luxembourg,	le		
-------------	----	--	--

Monsieur Jean Olinger Secrétaire général Ministère des Affaires étrangères et européennes

- développer des instruments de gouvernance permettant d'identifier les risques et de prévenir les violations de droits de l'homme, notamment en prenant appui sur les principes directeurs,
- veiller à mettre en place une ou plusieurs voies de recours pour traiter les cas signalés de violation de droits de l'homme, à en informer les personnes concernées et à collaborer avec les instances publiques compétentes,
- publier tous les ans, sur le site internet dédié, un rapport sur les mesures mises en œuvre, à communiquer ce rapport aux parties prenantes et à le soumettre à l'évaluation qualitative et quantitative du Groupe de travail « Entreprises et droits de l'homme » dûment appuyé par une expertise externe.

Signature du dirigeant d'entreprise









Pacte national «Entreprises et Droits de l'Homme»



Signataires dans la communauté

Pourquoi intégrer la diligence raisonnable en matière de droits humains ?

- Meilleure gestion des risques
- Meilleure compréhension et transparence de la chaîne de valeur
- Amélioration de la gouvernance
- Préparation aux obligations découlant de la future directive européenne

Pourquoi rejoindre le Pacte?

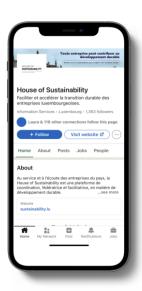
- Réunions régulières avec la communauté des signataires
- Échange de bonnes pratiques et de savoir-faire
- Visibilité en tant que signataire
- Formation à la mise en œuvre de la diligence raisonnable
- Recommandations confidentielles d'un expert externe sur le rapport annuel



Restez informés



Rendez-vous sur
www.sustainability.lu et abonnez-vous
à notre Newsflash mensuelle



Rejoignez-nous sur LinkedIn: **House of Sustainability**

HOUSE OF SUSTAINABILITY

powered by Chamber of Commerce & Chambre des Métiers



Merci de votre attention.

Contactez-nous:

Pour toutes les entreprises (hors artisanat) :

sustainability@cc.lu

Pour les entreprises artisanales :

ehandwierk@cdm.lu



powered by Chamber of Commerce & Chambre des Métiers





En partenariat avec l'Institut National pour le Développement durable et la RSE (INDR)